DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 27 avril 2023

04.2023-21	**PATRIMOINE** **Marché à procédure adaptée « Mise en sécurité du camping du Moulin à Clisson avec abattage de 3 arbres et suppression de branches dangereuses dans différents arbres du site »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de mettre en sécurité le camping du Moulin à Clisson en abattant 3 arbres et en supprimant des branches dangereuses dans différents arbres du site,

Considérant que la société ARBORA, sise à La Colonne Torfou - 49660 SEVREMOINE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour mise en sécurité du camping du Moulin à Clisson avec abattage de 3 arbres et suppression de branches dangereuses dans différents arbres du site, avec la société ARBORA, sise à La Colonne Torfou - 49660 SEVREMOINE, pour un montant de 9 000,00€ H.T. soit 10 800,00 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Publication sur le site internet le : 09/05/2023

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230502-4-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 02-05-2023
Publication le : 02-05-2023